

Rapport moral septembre 2020 - Juin 2021

Claude Lancrenon président,

Chers membres, chers riverains,

Slide rapport moral

Notre rivière est exceptionnelle, nous le savons tous, elle a d'ailleurs donné le nom au département. Si notre rivière est un bien public, nous sommes des privilégiés car nous en profitons le plus. Il est vrai que nous payons une redevance pour cela. Cette redevance constitue la recette principale de notre Association Syndicale Autorisée, je reviendrai plus tard sur cet aspect juridique.

Si nous sommes tous profondément amoureux de cette rivière, c'est parce qu'elle est majestueuse, hors norme, qu'elle est à la fois **le reflet de la nature et du travail de l'homme au fil des siècles**. Elle serpente en souterrain depuis les infiltrations de la Loire en aval de Châteauneuf, l'une des plus spectaculaire étant la carrière Mauger à Jargeau, pour jaillir dans le Parc Floral d'Orléans et ensuite traverser les villes d'Olivet, Saint Pryvé et Saint Hilaire. A partir de Saint Santin la rivière devient Domaine public Fluvial.

Slide usages

Notre rivière est le support d'activités nautiques de nombreux utilisateurs : les clients des restaurants et du camping, les pêcheurs représentés par Didier Chatelier Président du Brochet Olivetais, les avirons représentés par Isabelle Lepetit présidente de l'Aviron Club (recherche de local sur St Samson ou Paul Foret du fait des travaux du pont Cotelle), les kayakistes, barques, canoës, paddles, et les promeneurs qui profitent de cet environnement privilégié depuis le Parc du Poutyl et sur les différents sentiers qui bordent le Loiret.

Décision en Conseil Syndical de ne pas appeler la **redevance navigation**. Le principe de cette redevance n'est pas juridiquement justifié.

Avant de démarrer le corps de mon rapport moral je voudrais remercier et féliciter les membres qui s'impliquent tout particulièrement : les membres du Conseil Syndical qui vous ont été présentés, mais aussi ceux qui en plus, assurent les astreintes pendant les week-end. Ces astreintes sont très importantes afin d'assurer la continuité de nos actions de vigilance de la rivière assurées par nos gardes de rivière les jours de la semaine. Merci à nos bénévoles qui se mobilisent chaque semaine.

Le Loiret, un site exceptionnel

Slide Loiret, site exceptionnel

Contrairement à ce qui pu être dit, le Loiret **n'est pas une rivière canalisée**, même si sur son parcours, à certains endroits, un cadre bâti la délimite dans toute sa largeur. Ce cadre reflète notre histoire déjà ancienne de plusieurs siècles avec les moulins et leurs ouvrages hydrauliques attenants, plus récemment, début 1900, avec ses guinguettes, ses gares à bateaux, dont plusieurs sont devenues des résidences principales. **La rivière, dans son environnement naturel et architectural, forme un écosystème fragile qui a besoin de ses plans d'eau**, la largeur atteignant parfois plus de 80m.

Slide niveaux bassins

De même, il faut rappeler que **lorsqu'on baisse le niveau d'eau dans les bassins de la rivière, cela impacte directement la nappe souterraine et réduit ainsi la pression des résurgences du parc floral**. (Confère l'exposé que nous a fait le 18 juin Stéphane Binet hydrogéologue, grâce à la dynamique de Raphael Ramette organisateur de cette matinée fort instructive). On se doit donc de gérer l'ouverture et la fermeture des vannes avec beaucoup de précaution. Le Loiret n'est pas une baignoire que l'on vide et que l'on remplit. Le Loiret est un milieu particulièrement complexe qui nous pose des questions multifactorielles. Sachons gérer efficacement l'eau qui transite en souterrain en tenant compte de ces questions d'équilibre et de pression.

Contrairement à ce qui a pu être énoncé, notamment lors des Assises du Loiret, les Moulins ne sont pas des obstacles à la continuité écologique. Il faut préserver les moulins et accompagner les meuniers dans l'entretien des vannes notamment celles de décharge.

Les moulins et la continuité écologique

Slide moulins

Nous avons échappé de justesse à l'ouverture de toutes les vannes toute l'année. Ces dernières années, partout en France, il y a eu des destructions de barrages et de seuils. Cette position doctrinaire sur la continuité écologique est particulièrement inquiétante. Il a fallu une mobilisation des sénateurs et députés de tous bords pour que l'article concernant la non possibilité de financement public pour la démolition des moulins, soit adopté (*référence Hugues SAURY*

Sénateur). Il faut saluer le travail de l'ABC, Association du Bassin de la Cléry, rivière qui coule dans l'Est du département.

Nous nous devons d'être en alerte vigilance haute... Je le répète nos moulins ne sont pas des obstacles. Il faut défendre notre patrimoine.

Partager la connaissance

J'ai réalisé que les membres du Conseil Syndical, tout comme moi-même, avons une modeste connaissance de l'histoire de la rivière et de son fonctionnement hydrogéologique. Il en est de même pour la plupart des riverains et j'ai la volonté d'y remédier. Cette Assemblée Générale est l'opportunité de communiquer sur le travail accompli depuis que j'ai la noble tâche d'assurer la Présidence de l'ASRL à la suite de la dernière AG et du Conseil Syndical où j'ai été élu président. Cela fait déjà 9 mois de fonctionnement. Depuis, malgré les restrictions sanitaires, le Conseil Syndical s'est réuni 6 fois. Merci Christophe Dupont de nous avoir organisé les visioconférences.

Slide connaissance partagée

J'ai voulu rapidement activer une Commission Technique. Cette Commission, animée par Bernard Leleu, s'est réunie à plusieurs reprises en visio, pour approfondir des sujets plus ou moins complexes. Beaucoup d'informations ont été ainsi diffusées afin que tous les membres puissent disposer d'une base commune, une ***connaissance commune et partagée***. Un véritable travail d'expertise a été ainsi réalisé grâce à une dynamique collective enrichissante pour chacun des membres.

J'ai aussi demandé à notre conseil Syndical d'étudier le contenu de l'information diffusée sur le site Internet des Assises du Loiret. Jérôme Ricou a fait un excellent travail d'analyse sur *la continuité et les sédiments, les préconisations de BURGEAP sur les scénarii d'aménagement, et la ressource en eau.*

Slide les principales thématiques abordées.

Slides Commission technique Parole à Bernard et Jérôme

Slide effacement des bancs de sable Parole à Bernard et Michel Leclercq

La sécurité

Slide document unique sur la Sécurité

Parallèlement, après une rapide analyse de la situation de l'ASRL, j'ai jugé fondamental d'engager une rapide réflexion sur les questions de sécurité du personnel devant aboutir sur la production du « document unique » reprenant les règles de sécurité. En effet le travail fait par nos techniciens de rivière est dangereux (travail sur la rivière et maniement d'une tronçonneuse et autres outils) et il fallait appréhender les risques et déterminer les procédures de travail afin d'assurer une sécurité maximum. Ce travail a abouti grâce au conseil de Raphaël Ramette et à la volonté de Guy Touchard et celle de nos salariés. Cela a entraîné l'achat d'équipement de protection individuel et l'organisation de formations.

J'ai demandé **l'assermentation de deux gardes pêches** (M Philippeau et Foucault) qui ont un rôle très important empêchant qu'il se fasse n'importe quoi sur notre rivière et leur vigilance est nécessaire en surveillant le territoire de pêche du Loiret non domanial. Rappelons que la rivière Loiret est un des meilleurs parcours de pêche de notre Département.

Les pollutions

Slide pollution

Sujet éminemment important, complexe.

Le 21/02, nous avons alerté les services d'Orléans Métropole d'une importante fuite d'eau potable au niveau du Pont Cotelle,

Le 23/03, une fuite d'eaux usées a été repérée au Club d'aviron,

Le 12/04, d'importantes masses d'eau polluantes, venant de l'exutoire au bout du bras du Couasnon se sont déversées dans le Loiret,

Le 11/06, une pollution a été remarquée sur le bras des Montées.

Le problème de la pollution est complexe car il en revient à la fois de la responsabilité de la puissance publique et notamment d'Orléans Métropole qui a la compétence et la gestion du réseau d'assainissement, mais aussi de la responsabilité des riverains. En effet bon nombre d'installations individuelles ne sont pas conformes à des normes qui n'ont cessé d'évoluer. Je préconise de mener **une étude sous la Maîtrise d'Ouvrage d'Orléans Métropole** sur cette importante question qui perdure depuis des décennies et accompagner les riverains concernés. Par ailleurs il faut s'assurer du bon entretien des dessableurs déshuileurs car les eaux pluviales se déversent dans le Loiret.

Activités

Slides activités

Hugo Lepetit et Sylvain Pinaut. Journal d'activité qui affiche la distribution des journées de travail avec quelques commentaires sur les quantités (bois, ragondins, etc.). Rédaction de procédures de gestion des niveaux (Voir document). Pas facile d'arriver à définir précisément les paramètres et les actions...

Les prochaines échéances

Slide prochaines échéances

A partir de la Directive Cadre sur l'Eau, de la Loi sur l'Eau et les milieux aquatiques, le **SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)** est un outil de planification. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de protection, et de mise en valeur des Ressources en eau du Bassin du Dhuy et du Loiret. C'est un outil de concertation entre les différents acteurs qui interviennent sur l'EAU à l'échelle de notre bassin dont nous faisons partie en tant que ASRL. Le SAGE est piloté par la CLE, Commission Locale de l'EAU. Le SAGE s'appuie sur le PAGD, Plan d'Aménagement et de Gestion Durable, le Règlement et les Contrats Territoriaux. Le SAGE Val DHUY LOIRET comprend 21 communes sur 330 km² et près de 200km de rivières.

La problématique est inquiétante car les bons résultats ne sont pas au rendez-vous. J'ai appris récemment (Loiret Nature Environnement) que seulement 24% de nos rivières sont considérées en bon état, alors que les objectifs européens sont de 62%. Fort heureusement, le Loiret se porte plutôt bien si on fait abstraction de quelques paramètres qualifiés de « médiocres » comme l'IPR, Indice Poisson Rivière, reflet d'un transit difficile pour d'éventuels poissons migrateurs...

Le Contrat Territorial est un outil de l'Agence de l'Eau, un programme d'actions pluriannuel proposé et financé pour une durée de 5 ans. Le Contrat Territorial 2016–2020 est terminé. Un Bureau d'Etude a été choisi par le SMBL récemment pour en faire le diagnostic. A la suite de ce diagnostic va démarrer le Contrat Territorial 2022–2027. Le SMBL est Maître d'Ouvrage du volet milieux aquatiques de ce contrat. L'ASRL est partenaire du SAGE, membre de la Commission du Contrat territorial et membre de la CLE. La CLE s'est enfin réunie le 30 juin, pour élire son président et son bureau. Toutes nos félicitations à Matthieu Schlesinger maire d'Olivet vous avez été élu Président de la CLE et

Jean-Pierre Misseri maire adjoint de Jargeau, président du SMBL, et maintenant vice-président de la CLE. La CLE compte deux autres vice-présidents : Michel Leclercq, d'Olivet, et Raphaël Ramette, de Saint Pryvé.

Conclusion

Aujourd'hui Nous partons dans un nouveau scénario avec la volonté de regarder en avant, dans un état d'esprit positif et constructif, pour la définition du prochain Contrat Territorial avec notamment la ville d'Olivet, de Saint-Pryvé saint-Mesmin, d'Orléans Métropole, la DDT, l'EPL et l'Agence de l'Eau, sous la maîtrise d'ouvrage du SMBL et d'autres partenaires que je ne peux tous citer. Les enjeux pour le Loiret sont importants. Notamment il est fondamental que nous réussissions à **réduire le volume de sédiments apportés par le Dhuy** à la confluence avec le Loiret. Les solutions sont écologiques en concertation avec le SMBL : renaturation des affluents, infiltrations locales, décantation naturelle, multiplication de zones humides petites moyennes ou grandes...

Il est temps aussi de consolider **l'instrumentation**. Nous avons initialisé des mesures régulières, et ces séries de données, associées à celles de nos partenaires, permettent de mieux connaître les interactions entre la rivière, la nappe souterraine, les sources, les captages, etc. Il faut à minima pouvoir mesurer en continu le débit des sources du parc floral.